

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

Membres en exercice : 15
Titulaires présents : 10
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 0
Votants : 11

DB N°01/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

Séance du 4 Octobre 2025

--- L'an deux mille vingt-cinq le quatre Octobre à 18h00

Le bureau de la C.C. Jabron-Lure-Vançon-Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Aubignosc, sous la Présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 22 Août 2025

Membres présents : Mmes & MM. AVINENS René, CHADEBEC Brice, DAUPHIN Frédéric, DUBOST Richard, DRAC Frédéric, EULOGE Angélique, HEYRIES Patrick, HUSER Marc, IZOARD Philippe, PASERO Jean-Noël, VADOT Pierre-Yves.

Absent(s) et excusé(s) : BELLEMAIN Thierry, COSTE Alain, FIGUIERE Nicolas, GENDRON Yannick, MARTINOD Jean-Philippe.

Secrétaire de séance : M. IZOARD

OBJET : ACHAT MINI-BUS ACCUEIL DE LOISIRS

---Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°35/2023 il a été décidé d'acquérir un mini-bus pour l'accueil de loisirs. Nous avons obtenu une subvention de la CAF de 80% soit 25 611 € sur un montant prévisionnel de 32 014€ HT.

---- Monsieur le Président indique que 3 prestataires ont été consultés.

---- Après lecture de l'analyse des offres, Monsieur le Président demande aux membres du bureau de se prononcer sur le choix du prestataire.

--- **Après en avoir délibéré, à l'unanimité le bureau :**

- **CLASSE** l'offre de Renault Manosque comme l'offre la mieux disante,
- **DECIDE** de retenir par conséquent l'offre de Renault Manosque pour l'achat d'un mini-bus de marque Trafic grand Evolution Blue DCI 150-24B pour un montant de 32 292.42€HT.
- **AUTORISE** le Président à signer les devis et bon de commande correspondants et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette prestation.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
R. AVINENS



Le secrétaire de séance,
P. IZOARD

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

Membres en exercice : 15
Titulaires présents : 10
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 0
Votants : 11

DB N°02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

Séance du 4 Octobre 2025

--- L'an deux mille vingt-cinq le quatre Octobre à 18h00

Le bureau de la C.C. Jabron-Lure-Vançon-Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Aubignosc, sous la Présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 22 Août 2025

Membres présents : Mmes & MM. AVINENS René, CHADEBEC Brice, DAUPHIN Frédéric, DUBOST Richard, DRAC Frédéric, EULOGE Angélique, HEYRIES Patrick, HUSER Marc, IZOARD Philippe, PASERO Jean-Noël, VADOT Pierre-Yves.

Absent(s) et excusé(s) : BELLEMAIN Thierry, COSTE Alain, FIGUIERE Nicolas, GENDRON Yannick, MARTINOD Jean-Philippe.

Secrétaire de séance : M. IZOARD

OBJET : CONSULTATION POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement rappelle que le contrat qui nous lie avec la Société des Eaux de Marseille pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif arrive à échéance à la fin de l'année. Il est proposé de relancer une consultation pour les 3 prochaines années sur la base du précédent cahier des charges et d'étudier en parallèle le coût d'une prestation en régie.
- Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement demande donc aux membres du bureau au vu du cahier des charges, d'autoriser le lancement de la consultation pour la réalisation des contrôles SPANC de la Communauté de communes et de valider la forme de l'accord cadre à bons de commande pour ce marché ainsi que la durée de 1 an reconductible 2 fois.
- Le montant du contrat sur 3 ans est évalué à moins de 40 000€ HT, monsieur le Vice-Président demande donc au bureau de passer par un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) pour opérer la mise en concurrence et le choix de l'entreprise et d'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en concurrence des entreprises ainsi que les négociations éventuelles. Il précise qu'en parallèle la gestion en régie sera étudiée et le choix du mode de gestion sera arbitré par les élus.
- **Après en avoir délibéré, à l'unanimité le bureau :**
- **AUTORISE** le lancement de la consultation pour la réalisation des contrôles SPANC de la CCJLVD ;
 - **VALIDE** la forme de l'accord cadre à bons de commande pour ce marché ainsi que la durée de 1 an reconductible 2 fois ;
 - **RETIENT** le marché à procédure adaptée pour opérer la mise en concurrence et le choix de l'entreprise ;

- **AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en concurrence des entreprises ainsi que les négociations éventuelles ;
- **CHARGE** le Président en parallèle d'étudier la possibilité d'une gestion en régie

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

R. AVINENS



Le secrétaire de séance,
P.IZOARD

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

Membres en exercice : 15
Titulaires présents : 10
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 0
Votants : 11

DB N°03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

Séance du 4 Octobre 2025

--- L'an deux mille vingt-cinq le quatre Octobre à 18h00

Le bureau de la C.C. Jabron-Lure-Vançon-Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Aubignosc, sous la Présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 22 Août 2025

Membres présents : Mmes & MM. AVINENS René, CHADEBEC Brice, DAUPHIN Frédéric, DUBOST Richard, DRAC Frédéric, EULOGE Angélique, HEYRIES Patrick, HUSER Marc, IZOARD Philippe, PASERO Jean-Noël, VADOT Pierre-Yves.

Absent(s) et excusé(s) : BELLEMAIN Thierry, COSTE Alain, FIGUIERE Nicolas, GENDRON Yannick, MARTINOD Jean-Philippe.

Secrétaire de séance : M. IZOARD

OBJET : CONSULTATION LOGICIEL COMPTABILITE

--- Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes utilise actuellement un logiciel dédié pour la gestion de la comptabilité, des salaires, de la facturation, ainsi que pour le suivi des emprunts et des biens.

--- Le contrat en cours arrivant à échéance en fin d'année, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour une durée minimale de trois ans. Celle-ci devra inclure le droit d'accès au logiciel, l'assistance, les mises à jour ainsi que la maintenance. Le coût moyen estimé de cette prestation est d'environ 20 500 € TTC sur trois ans.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager une consultation pour le renouvellement du logiciel de comptabilité.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
R. AVINENS



Le secrétaire de séance,
P. IZOARD